RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

---

numéro
MLDC_250710_061

portant sur

AVENANT N°2 AU LOT N°3 RESTAURATION DE SCULPTURE EN PIERRE/MARBRERIE DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF À LA RESTAURATION DES ÉLÉVATIONS EXTÉRIEURES DU CLOCHER DE L'ANCIENNE CATHÉDRALE SAINT-FULCRAN

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_220705_056 du 5 juillet 2022 relative à l'attribution du lot n°3 Restauration de sculpture en pierre/Marbrerie du marché de travaux relatif à la restauration des élévations extérieures du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran,

VU la décision du Maire n°MLDC_241007_108 du 7 octobre 2024 relative à la conclustion de l'avenant n°1 au lot n°3 Restauration de sculpture en pierre/marbrerie du marché de travaux relatif à la restauration des élévations extérieures du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2025,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** De conclure l'avenant n°2 au lot n°3 Restauration de sculpture en pierre/marbrerie du marché de travaux relatif à la restauration des élévations extérieures du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran, avec l'entreprise VERMOREL, afin de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 30 juin 2025,

- **ARTICLE 2 :** De préciser que l'avenant n°2 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public conclu par l'avenant n°1,

- **ARTICLE 3 :** De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°2 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250710-lmc119941-AR-1-1
Date de télétransmission : 10/07/25
Date de publication : 16/07/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix juillet deux mille vingt-cinq,

Signé électroniquement par:
Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

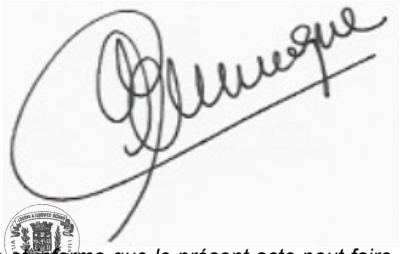

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'Hôtel de Ville
34 700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

ENTREPRISE VERMOREL
ZA de l'aéroport
La Cordenade – CS 92331
12 330 SALLES LA SOURCE
Mail : contact@sa-vermorel.fr
Téléphone : 05 65 67 86 00
SIRET : 345 367 437 000 26

C - Objet du marché public

- Objet du marché public

HERAULT - LODEVE
Ancienne cathédrale Saint-Fulcran
Restauration du clocher et ouverture au public
LOT N°3 : Restauration de sculpture en pierre / Marbrerie

- Date de la notification du marché public : 28/07/2022
- OS N°1 : du 16/08/2022 au 16/07/2023
- OS N°2 : prolongé jusqu'au 15/12/2023
- OS N°3 : prolongé jusqu'au 29/03/2024
- OS N°4 : prolongé jusqu'au 28/06/2024
- OS N°5 : prolongé jusqu'au 31/12/2024 après interruption du chantier du 20/04/2024 au 02/09/2024
- OS N°6 : prolongé jusqu'au 28/02/2025

- Durée initiale d'exécution du marché public : 11 mois

■ Montant de base du marché public:

- Taux de la TVA : …… 20%……
- Montant HT : …… 51 460,56 €
- Montant TTC : …… 61 752,67 €
-

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre après passation de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : **20.00 %**
- Montant HT : **57 470,15 € HT**
- Montant TTC : **68 964,18 € TTC**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le déroulement des travaux dans le clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran a donné lieu à un dépassement des délais fixés au 28/02 dernier par l'OS n°6. Ce dépassement est dû notamment au retard pris dans les approvisionnements du marbre nécessaire à la réfection du sol de la chapelle des Evêques, non objet du présent lot.

En conclusion, conformément aux articles R2194-2 et R2194-5 du code de la commande publique, le présent avenant au marché amène à un allongement du délai d'exécution des travaux jusqu'au 30/06/2025.

■ Incidence de l'avenant sur le délai d'exécution :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Le délai d'exécution des travaux est prolongé jusqu'au **30/06/2025.**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)